

Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2015

Convocation du 19 février 2015 - Secrétaire de séance : Gilles GROS

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents :

Mrs. François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Dominique GROS, Gilles GROS, Stéphane GROS,

Excusés : Mme Estelle PERRIER

M. Frédéric PITEL qui donne pouvoir à M. Stéphane GROS.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2015 est approuvé par 6 voix POUR.

ORDRE DU JOUR

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE :

Quatre candidates au poste de secrétaire de mairie ont été reçues par les élus au cours des semaines passées. Le président du SIVOS a assisté à ces entretiens puisque l'horaire du SIVOS était présenté en complément des douze heures proposées par Bellecombe dans l'offre d'emploi diffusée par le centre de gestion du Jura. Madame Céline Mermet, qui assure déjà les fonctions de secrétaire du Syndicat des Eaux du Haut Jura Sud, a été retenue à la suite de ces rencontres. Le Conseil, par 6 voix POUR, décide la création d'un poste à temps partiel (12 heures) d'adjoint administratif de 1^{ère} classe qui remplacera, au moment du départ de la secrétaire actuelle, le poste de secrétaire de mairie. Le maire est chargé d'établir le contrat de travail qui débutera au 1^{er} avril pour assurer une transition entre les employées et permettra à Mme Mermet de se familiariser avec l'outil informatique de gestion de la commune.

VOIRIE DEPARTEMENTALE :

Suite au courrier du président du Conseil général du 9 décembre 2014 concernant l'ouverture d'une réflexion sur le patrimoine routier départemental, le Conseil municipal avait retenu le principe d'un échange d'informations et d'une démarche collective avec les communes du massif concernées ou non par une suppression ou un transfert de voirie départementale ainsi que la préparation d'une argumentation précise pour faire valoir la position de la commune sur ce projet. Le maire donne lecture d'un projet de motion en direction du président du Conseil général du Jura, motion qui sera soumise au vote des conseil municipaux des communes du massif. Une réunion étant programmée entre les maires et le conseiller général du canton des Bouchoux sur le déneigement, cette motion lui sera présentée pour qu'il intervienne sur cette question au Conseil général. Le Conseil municipal adopte cette motion par 6 voix POUR.

CHANTIER VC5 ET VOIRIE COMMUNALE:

Six entreprises ont répondu dans les délais à l'appel d'offres de la commune concernant les travaux sur la VC5. Les plis ont été ouverts le 13 février en mairie. M. Dole, du SIDEC, a analysé ces offres et communiqué ses conclusions. Sur six entreprises, cinq ont proposé des devis très inférieurs à l'évaluation initiale du SIDEC. Le Conseil municipal, par 6 voix POUR, prend note du choix de retenir l'entreprise J.C. BONNEFOY pour un montant total de 64 724.83 € HT soit 77 669.80 € TTC. Le maire est chargé de signifier cette décision à l'entreprise retenue et aux entreprises non retenues. Les travaux débuteront conformément au calendrier prévu.

Les membres de la commission Voirie s'étaient rendus en automne pour évaluer les conséquences possibles de la détérioration du fossé qui longe la partie asphaltée du chemin des Mouilles à la Daudine. L'entreprise SJE propose la pose d'une buse plastique de 800mm de diamètre sur une longueur de cent mètres en plusieurs tronçons. Le devis estimatif se monte à 20 815.00 € HT soit 24 978.00 € TTC. Le Conseil ne prend pas de décision sur cette question et décide de se donner le temps de régler les aspects réglementaires, le terrain concerné étant un terrain privé et ne relevant pas a priori de la compétence communale.

TRAVAUX DE L'APPARTEMENT DES COUPES :

Le Conseil examine le premier jet du plan d'aménagement de l'ancien appartement de l'instituteur dressé par le SIDEC. Il restera à préciser, avec le maître d'œuvre, les travaux nécessaires à une utilisation de l'appartement tout au long de l'année (système de chauffage, garage) ainsi que les travaux nécessaires de mise en conformité de l'accès à la salle de mairie pour les personnes à mobilité réduite. Des contacts avec le Conseil général pour l'obtention de subventions au titre des économies d'énergie ou de l'utilisation d'énergies nouvelles (bois déchiqueté ou pellets) ne laissent pas entrevoir de financement pour un projet limité à la rénovation d'un seul appartement.

PROPOSITION DE REPORTAGE DE JURAWEB :

Les propositions du Conseil ne sont pas encore complètes. Le maire est chargé de prendre contact avec l'équipe de Juraweb pour fixer au moins une période de prise de vues pendant la période hivernale.

PLU :

La modification simplifiée n°1 du PLU a été validée par le contrôle final de légalité. Le PLU modifié est donc opposable depuis le 29 janvier 2015. Il est à la disposition du public au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture et les deux documents principaux à savoir le règlement et le plan de zonage sont disponibles sur le site internet de la commune.

ADHESION AU CAUE

Le Conseil, par 6 voix POUR, décide de maintenir l'adhésion de la commune au Conseil Architecture, Urbanisme, Environnement du Jura qui permet à la commune et aux administrés de bénéficier de conseils en matière d'urbanisme auprès d'intervenants qualifiés qui les amèneront à mieux prendre en compte ces éléments dans leurs projets de construction ou d'aménagement, conformément aux engagements du PLU.

SUBVENTIONS

Le maire présente deux demandes de subventions, l'une émanant de l'APEI, la deuxième de l'Association des sclérosés en plaques, demandes auxquelles le Conseil ne donne pas de suite favorable.

La Coopérative de l'Ecole des Sorbiers demande, comme chaque année, une aide au financement d'un spectacle qui se déroulera en fin d'année scolaire, financement pris en charge à égalité avec Les Moussières et les Molunes. Le conseil décide, par 6 voix POUR, de participer à cette initiative au niveau de 150€.

INFORMATIONS DIVERSES

- Constitution des bureaux de vote des 22 et 29 mars

Les tableaux de prise en charge du bureau des élections départementales des 22 et 29 mars sont établis. La mise en place des panneaux d'affichage électoral se fera le vendredi 6 mars au matin.

- Recensement

Le recensement 2015 est clos. Les opérations se sont déroulées dans de bonnes conditions. La possibilité de répondre sur internet a généré quelques problèmes qui ont été réglés. Le constat inquiétant vient de la baisse importante de la population communale. Au terme du recensement, nous avons collecté, sur papier et sur internet, seulement 65 bulletins individuels auxquels s'ajouteront quelques « comptés à part ».

La séance est levée à 23h30 .

Le Maire,
Bernard FELLMANN